



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/934

S/17349

22 juillet 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Point 25 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALE ET

INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 22 juillet 1985, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser copie de la communication remise au Gouvernement nicaraguayen par M. Harry Bergold, ambassadeur des Etats-Unis à Managua en date du 17 juillet 1985 (voir annexe I). Je vous adresse également copie de la réponse, en date du 18 juillet 1985, du Gouvernement nicaraguayen à ladite communication (voir annexe II).

Les graves accusations et menaces contenues dans la communication de l'ambassade des Etats-Unis à Managua sont un exemple évident du terrorisme d'Etat pratiqué par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua et de la volonté de ce gouvernement de frapper notre pays et d'y intervenir militairement en se servant pour cela de prétextes aussi absurdes et fantasmagiques que ceux allégués dans la communication officielle susmentionnée. S'ajoutant à d'autres actes d'agression et mesures visant à bloquer les initiatives de paix dans la région, ces nouvelles accusations et menaces sans fondement du Gouvernement des Etats-Unis à l'encontre de mon pays créent une situation extrêmement grave et une sérieuse menace pour la paix et la sécurité internationales.

A/39/934
S/17349
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note ainsi que ses annexes comme documents officiels de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par
intérim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

ANNEXE I

Communication du 17 juillet 1985 remise au Gouvernement nicaraguayen
par l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Managua

Les citoyens des Etats-Unis et des pays amis et alliés sont de plus en plus souvent la cible des activités terroristes internationales. Le Gouvernement et le peuple américains vont perdre patience.

La répétition d'un quelconque incident semblable à l'assassinat brutal de six citoyens des Etats-Unis à San Salvador le 19 juin 1985 aurait de graves conséquences.

A la suite de cet incident, le Gouvernement salvadorien et nous-mêmes, avons réagi fermement contre le PRTC. Nous sommes parfaitement conscients de l'appui apporté par le Gouvernement nicaraguayen et le FSLN au PRTC et autres éléments du FMLN, ainsi que de l'influence exercée par le Gouvernement nicaraguayen et le Front sur ces groupes. Le Gouvernement nicaraguayen doit user de son influence pour décourager les attaques contre du personnel des Etats-Unis, personnel qui, comme il le sait, n'est engagé dans aucun combat.

Selon des indications en notre possession, un programme d'attaques terroristes contre du personnel des Etats-Unis en poste au Honduras est en cours de préparation.

Nous savons que le Gouvernement nicaraguayen appuie les personnes qui participent à ces préparatifs et nous pensons qu'il pourrait y être engagé directement.

Nous considérons qu'il est de la plus haute importance que le Gouvernement nicaraguayen se rende compte clairement et parfaitement que la responsabilité directe de toute attaque terroriste, menée avec l'appui du Nicaragua, contre du personnel des Etats-Unis au Honduras, serait imputée au Gouvernement nicaraguayen et qu'il faudrait s'attendre à une réaction en conséquence de la part des Etats-Unis.

Il faut comprendre que, si en raison des informations particulières disponibles, le présent avertissement s'applique à d'éventuels actes de terrorisme contre des citoyens des Etats-Unis au Honduras, la réaction des Etats-Unis à des actes terroristes perpétrés dans d'autres pays d'Amérique centrale, ou ailleurs, s'inspirerait des mêmes principes. La répétition dans n'importe quelle région d'Amérique centrale des assassinats perpétrés le 19 juin contre des citoyens des Etats-Unis en El Salvador aurait des conséquences graves pour les responsables de ces actes et ceux qui les aident.

ANNEXE II

Note verbale du Gouvernement nicaraguayen, datée du 8 juillet 1985,
répondant à la communication de l'ambassade des Etats-Unis
d'Amérique à Managua datée du 17 juillet 1985

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES DE LA REPUBLIQUE DU NICARAGUA A L'HONNEUR DE COMMUNIQUER AU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CE QUI SUIT :

Hier après-midi, 17 juillet, l'ambassadeur des Etats-Unis au Nicaragua, M. Harry Bergold, a remis une note adressée au Gouvernement du Nicaragua et contenant de très graves menaces contre notre pays.

Le Nicaragua rejette catégoriquement la teneur et le ton de cette communication qui consiste en fausses accusations et en menaces intolérables et constitue une violation des usages et du droit régissant les relations entre Etats.

Le Nicaragua tient à réaffirmer tout d'abord qu'il condamne énergiquement et absolument toutes les formes de terrorisme, en particulier le terrorisme d'Etat, comme celui que le Gouvernement des Etats-Unis appuie et finance contre notre pays.

A cet égard, il y a lieu de rappeler que cette politique de terrorisme d'Etat a fait au total 12 146 victimes au Nicaragua, parmi lesquelles des morts, des blessés et des victimes d'enlèvements, et plus de 7 500 orphelins. Cette politique de terrorisme d'Etat contre le Nicaragua s'est traduite par des méthodes et actions telles que :

- a) Le minage des ports nicaraguayens;
- b) L'attaque des dépôts de combustibles de Puerto de Corinto, qui a nécessité l'évacuation générale de la population de ce port;
- c) L'assassinat et l'enlèvement systématique de paysans, de vieillards, de femmes et d'enfants par des bandes de mercenaires financées par le Gouvernement des Etats-Unis;
- d) L'attentat perpétré contre un avion de ligne de la compagnie aérienne nicaraguayenne au Mexique;
- e) Le dépôt à la consigne de l'aéroport Sandino d'une bombe dont l'explosion a provoqué la mort de quatre employés de l'aéroport;
- f) L'établissement par la CIA du "Handbook for psychological operations in guerilla warfare" qui constitue un guide et une apologie du terrorisme.

Il convient de signaler à cet égard que des communications comme celle transmise hier par l'ambassadeur Bergold au Gouvernement nicaraguayen sont en elles-mêmes un acte de terrorisme politique d'Etat.

Le Gouvernement nicaraguayen n'est pas, et n'a jamais été, impliqué dans une action contraire aux normes et principes du droit international. Le Front sandiniste lui-même, dans sa longue lutte contre la dictature, n'a jamais eu recours aux méthodes terroristes.

Le Nicaragua rejette toute responsabilité qui pourrait lui être imputée dans les incidents survenus le 19 juin à San Salvador, ou dans toute autre situation similaire qui peut se produire dans ce pays ou dans un autre pays, incidents et situations dans lesquels il n'a aucune part et qu'il n'encourage pas.

En accusant absurdement le Nicaragua d'être responsable des actes de violence et de terreur dont pourraient être victimes le personnel diplomatique et les citoyens des Etats-Unis en Amérique centrale, voire dans d'autres régions du monde, les Etats-Unis tentent de toute évidence de fabriquer un prétexte semblable à celui du golfe du Tonkin pour créer des conditions propices à une agression militaire directe contre le peuple nicaraguayen. Il n'est pas possible d'interpréter autrement la menace illogique et illégale que les Etats-Unis brandissent à l'égard du Nicaragua en faisant craindre des représailles pour d'éventuelles actions dont la nature et l'origine seraient déterminées par le seul Gouvernement des Etats-Unis.

Cette nouvelle menace s'inscrit dans le contexte d'agressions antérieures contre le Nicaragua, comme le boycottage économique, l'approbation de nouveaux crédits pour financer les forces mercenaires et l'adoption de "l'amendement Folley" qui fournit les prétextes nécessaires à une agression directe contre notre pays.

Etant donné que les menaces à la sécurité des citoyens des Etats-Unis dans d'autres pays de la région sont le fruit de la politique adoptée par le gouvernement de ce pays face à la crise en Amérique centrale, l'attitude responsable qui devrait être celle de ce gouvernement consisterait non pas à multiplier ses menaces dangereuses contre une petite nation comme le Nicaragua mais à participer sincèrement aux initiatives de paix actuelles, en cessant en particulier de boycotter le processus de négociation de Contadora et en acceptant de reprendre les entretiens de Manzanillo qu'il a unilatéralement suspendus en janvier de cette année.

En continuant à menacer la région, et le Nicaragua en particulier, de nouvelles et plus amples agressions, le Gouvernement des Etats-Unis ne peut que contribuer à aggraver la situation et à accroître les risques courus par toutes les parties impliquées.

D'autre part, le Nicaragua estime que, si le Gouvernement des Etats-Unis a des preuves incontestables du prétendu appui du Nicaragua aux organisations terroristes, la Cour internationale de Justice a compétence pour connaître de ces accusations. Le Nicaragua demande aux Etats-Unis de présenter leur plainte devant cette instance suprême, soit dans le cadre de la demande que la Cour est en train d'examiner, soit sous forme d'une nouvelle demande que le Gouvernement des Etats-Unis lui présenterait.

Le Ministère des relations extérieures de la République du Nicaragua réitère au Gouvernement des Etats-Unis les assurances de sa considération.